

**Procès-verbal**  
Conseil d'École de l'ESPE  
de l'académie de Strasbourg

**Séance du 21 juin 2018**

**ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 mai 2018
2. Informations du directeur
3. Modification de l'équipe de direction : directeur/trice adjoint(e) en charge de l'innovation pédagogique, du développement des compétences et de la communication
4. Dossier d'accréditation de l'ESPE 2018-2022
5. Contrat d'objectifs et de moyens 2018-2022
6. Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences - MEEF 2<sup>nd</sup> degré éco-gestion
7. Maquette DU parcours adaptés (DU DGSIP)
8. Approbation de la convention ESTES (Ecole Supérieure en Travail Educatif et Social)
9. Demande de subvention de l'amicale Volubilis
10. Budget rectificatif
11. Subventions à la mobilité 2017-2018

**ETAIENT PRESENTS :**

**Membres élus**

**Collège A :**

Odile SCHNEIDER-MIZONY, Philippe NUSS

**Collège D :**

Laurent BARRIERE

**Collège des usagers :**

Jean-Nicolas CHAPON, Mathilde HOUVER, Alexis KALBE

**Personnalités extérieures :**

David CASCARO, François GAUER, Albert HAMM, Marie-Claude MATHIEU, Dominique MEYER-BOLZINGER

**Membres avec voix consultative et invités :**

Philippe CLERMONT, Éric TISSERAND

**Secrétariat de séance :**

Barbara BILGER, Myriam LAKRAA

**AVAIENT DONNE PROCURATION :**

<b>Caroline AYLING</b>	➤ <b>Procuration à Laurent BARRIERE</b>
<b>Fabien CASPAR</b>	➤ <b>Procuration à David CASCARO</b>
<b>Martine CHASSIGNET</b>	➤ <b>Procuration à Albert HAMM</b>
<b>Lyndon HIGGS</b>	➤ <b>Procuration à Odile SCHNEIDER-MIZONY</b>
<b>Brice SCHOBEL</b>	➤ <b>Procuration à David CASCARO</b>

**ETAIENT EXCUSES / ABSENTS :**

**Collège B :**

Annie CAMENISCH

**Collège C :**

Julien SENDRAL

**Collège D :**

Céline FRAMHOLTZ-WACHBAR

**Collège des personnels BIATSS :**

Martial COLLIN, Laurence HAMM

**Collège des usagers :**

Ysslamia BACHA (suppléante), Sefa DEMIR (suppléant), Romain GRETZ (suppléant), Bertille NOEL BRUNEAU (suppléante), Liana VAVA

**Personnalités extérieures :**

Gabrielle de GROËR, Christophe MARCHAND, Sylvie ROST, David SAGLAMER, Caroline SANCHEZ, Isabelle TRABAND

La séance débute à 14h05.

## **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 mai 2018**

**Le procès-verbal de la séance du 4 mai 2018 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.**

## **2. Informations du directeur**

Philippe Clermont fait le point sur l'inauguration de la nouvelle ESPE. Des conférences étaient proposées le matin, elles furent très intéressantes, avec un vrai débat.

La fréquentation a été bonne le matin, un peu moins importante l'après-midi.

Ce fut un acte symbolique, mais il était important qu'il puisse avoir lieu.

Ce qu'il faut retenir des discours officiels, c'est qu'ils correspondent à nos engagements dans le dossier d'accréditation et la place importante qu'occupe l'ESPE dans l'académie de Strasbourg et au niveau national par son rapprochement avec les Sciences de l'éducation.

La participation de quelques collègues des autres ESPE souligne bien cet ancrage régional.

Tout cela est de nature à nous donner du dynamisme pour la suite.

Il aborde ensuite la question du recrutement sur les postes ouverts à la rentrée 2018 :

- 1 poste de Professeur des Universités en Sciences de l'éducation (Eric Flavier)
- 1 poste de MCF en anglais, pourvu par Latisha Mary (en poste actuellement à Nancy)

L'examen des recrutements en EPS se fera en conseil d'école restreint. Deux postes sont à pourvoir, provisoirement (1 temps plein et 1 temps partagé). Cette discipline est aussi en tension à l'ESPE.

Le recrutement d'un ATER en musicologie est également en cours, pour compenser le départ de Nicole Desgranges. Par ailleurs, Ecaterina Pacurar vient d'obtenir un poste de Professeur des Universités à l'Université de Lille. Sur ce poste vacant (MCF), l'ESPE recrutera provisoirement un ATER, lors de la 3<sup>ème</sup> vague fin août.

Enfin, Goeffroy Steegmann, appelé à d'autres fonctions à la direction générale de l'université, sera remplacé par Bertrand Bultingaire, qui prendra ses fonctions le 25 juin prochain. Attaché, il a d'abord été responsable administratif d'un SCD à Lyon, puis de l'IUT Robert Schumann à Illkirch. Quatre candidats ont été auditionnés dont deux externes à l'université, sur une quinzaine de dossiers réceptionnés.

## **3. Modification de l'équipe de direction : directeur/trice adjoint(e) en charge de l'innovation pédagogique, du développement des compétences et de la communication**

La candidature de Michèle Archambault est proposée par le Directeur pour succéder à Liliane Giordano, en congés de maladie depuis plusieurs mois et dans l'incapacité de reprendre ces fonctions pour le moment. Le poste avait également été proposé à deux autres collègues des Sciences de l'éducation qui ont décliné la proposition.

La communication, un des points soulevés lors du séminaire d'avril dernier, est aussi un des objectifs du contrat d'objectifs et de moyens.

L'équipe de direction se veut un reflet de la composition des différentes catégories d'enseignants.

**La candidature de M. Archambault en tant que directrice adjointe est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés, moins une abstention.**

#### **4. Dossier d'accréditation de l'ESPE 2018-2022**

Philippe Clermont indique que le dossier de l'ESPE est passé au CNSER le 19 juin dernier. Une procédure spécifique est en effet mise en place pour les ESPE et leur accréditation.

Le dialogue au mois d'avril avec les Ministères avait donné lieu à des recommandations et des demandes de précisions. Le dossier n'a pas changé fondamentalement, mais quelques ajouts ont été faits pour prendre en compte les suggestions des deux Ministères.

Les volumes horaires des masters sont considérés comme trop lourds. Les Ministères se sont positionnés en conseiller. Les différents experts ont bien étudié le dossier, considéré celui-ci comme solide et sérieux. Ils ont été soucieux du travail accompli qu'ils ont souligné, mais disent que l'ESPE ne fait pas assez savoir ce qu'elle fait et qui, peut-être, est bien fait.

Dans l'une des enquêtes présentes dans le dossier, les UE de PPME sont apparues comme facteur de réussite pour les étudiants lorsqu'ils suivent 2 à 4 de ces UE durant leurs années de licence. Ces étudiants réussissent mieux que ceux qui ne suivent pas ces UE. Par ailleurs, il existe aussi des filières de licence dédiées (notamment à la préparation du professorat des écoles), qui elles aussi ont un taux de réussite élevé.

François Gauer n'est pas tout à fait d'accord avec l'analyse faite des UE de PPME : une corrélation n'est pas une causalité. Selon lui, il serait préférable de dire que les étudiants qui choisissent ces UE sont très motivés et donc réussiraient ainsi davantage au concours.

Philippe Clermont pose la causalité comme étant une hypothèse explicative.

François Gauer ajoute qu'il pourrait être très intéressant de voir s'il y a une différence de posture en stage entre les étudiants qui ont suivi ces UE et ceux qui ne l'ont pas fait.

Philippe Clermont est plutôt d'accord avec cette suggestion, mais avec des réserves d'ordre méthodologique et en restant prudent quant aux conclusions qui seront établies.

Dominique Meyer-Bolzinger a pu constater que le questionnement des Ministères n'était pas du tout insidieux. Les experts ont essayé de comprendre ce qui fait la réussite des étudiants, question à laquelle il est difficile de répondre. Par ailleurs, il y a des choix politiques massifs qui mettent en cause la manière dont la formation des enseignants est construite en France. On peut reconnaître que ces experts ne nous ont pas mis sur le dos plus que ce qu'il convenait de faire.

Philippe Clermont explique que les modifications apportées au dossier justifient la version 2 du document dont la version 1 a déjà été validé par le conseil d'école l'an passé. Ceci explique cette nouvelle présentation, pour information. Lors du passage devant le CNESER, le 19 juin, des représentants syndicaux étaient présents, l'un d'eux a lu attentivement le dossier et a posé plusieurs questions pertinentes. Le vote s'est fait à l'unanimité moins deux abstentions, absentions de l'UNEF et pour des raisons de positionnement national par rapport à la formation des enseignants.

Dominique Meyer-Bolzinger souligne que la CFVU de l'Université de Haute-Alsace a voté à l'unanimité pour ce dossier. François Gauer ajoute qu'il a également été approuvé par la CFVU de l'Université de Strasbourg.

## 5. Contrat d'objectifs et de moyens 2018-2022

Philippe Clermont et David Cascaro précisent que ce Contrat d'objectifs et de moyens, entre l'ESPE et l'Unistra, sera présenté également au CA du 5 juillet prochain. L'ESPE, en tant que composante, contribue aux objectifs généraux de l'université.

Le fonctionnement de ce contrat est pluriannuel, mais les objectifs sont les mêmes que ceux du dossier d'accréditation, dans une version beaucoup plus développée. Il s'agit de travailler collectivement pour atteindre ces objectifs, mais faudra le temps du contrat quinquennal de l'université.

Il s'agit d'adresser à l'interne de la composante que l'on suit un cap et qu'il faut essayer de le tenir ensemble. C'est un levier pour la dynamique interne de la composante, pour autant il ne s'agit pas de « tout chambouler » d'une année à l'autre.

La limite de ce contrat, c'est la dotation, car l'université ne peut pas s'engager sur les moyens sur cinq ans. Les moyens restent déterminés, au final, annuellement, comme le fait l'Etat en direction des universités.

Concernant les moyens, notamment les ressources humaines, il faut se reporter à la page 15. L'objectif de l'ESPE est d'accroître le nombre de professeurs d'universités, de rééquilibrer les disciplines et de maintenir le potentiel.

Sur le plan administratif, une réorganisation a été faite suite à la fusion, et les demandes d'emplois visent le renforcement du Pôle pédagogique et le développement de l'ingénierie de formation afin de mieux accompagner les responsables de formation.

Il s'agit de planifier les départs à la retraite avec les dates de départ prévues et les dates limites. Cela nous permet de voir qu'en 2020 et 2021 il y aura un nombre de départs plus important.

Odile Schneider-Mizony, se référant aux pages 26 et 27, constate un décalage des étudiants inscrits entre le M1 et le M2. Les chiffres ne correspondent pas à la réalité.

Philippe Clermont répond que ce sont uniquement les M2 étudiants, donc redoublants, qui sont pris en compte, sans les fonctionnaires stagiaires.

Odile Schneider-Mizony se référant au paragraphe 1.3. de la page 8 sur la formation à la recherche, souhaite informer le conseil d'école de l'évolution actuelle des TER de 2<sup>ème</sup> année en MEEF allemand. Certains étudiants rendent un travail qui ne comporte que quelques pages et s'en tirent avec la compensation de l'UE et des autres notes.

Philippe Clermont répond que l'information ne remonte pas forcément des composantes et en remercie Odile Schneider-Mizony. On a appris qu'il se passe la même chose en EPS et cela est inquiétant.

Eric Tisserand ajoute qu'il y a obligation de laisser les étudiants soutenir s'ils ont rendu « quelque chose », quel que soit le nombre de pages rédigées. C'est la même logique que la copie blanche. Lorsqu'un étudiant est absent il est considéré comme défaillant, alors que s'il rend une feuille blanche il obtient un zéro, mais n'est pas considéré comme défaillant.

Dominique Meyer-Bolzinger suggère de modifier les MECC et d'empêcher la compensation des notes du mémoire de master.

Odile Schneider Mizony indique qu'initialement il y avait une note plancher, mais qu'elle a été supprimée.

Philippe Clermont ajoute que la note plancher est maintenue dans les UE de stage. La pression des étudiants en CFVU est assez forte pour limiter les notes plancher au maximum. Il faudra travailler avec les composantes disciplinaires concernées pour voir ce qu'on peut faire et avancer sur cette question de la qualité des mémoires en MEEF.

François Gauer propose d'aller plus loin. Dans tous les enseignements disciplinaires, on doit retrouver l'identité recherche de l'université. Il n'est pas difficile de juger à la fois le fond et la forme, c'est-à-dire les connaissances et les compétences dans la rigueur du raisonnement et l'articulation des idées qui sont une marque de fabrique de l'université. Si une copie est simplement une litanie de connaissances non structurées selon les canons de la recherche, il faut avoir le courage de dire que ça ne vaut rien.

Eric Tisserand souhaite faire état de la réflexion déjà engagée sur les modalités d'évaluation. On pourra s'appuyer sur l'expérimentation du parcours ADE qui valide le parcours sans note, sur la base des compétences. Pour valider le master, il faut avoir validé toutes les compétences attendues et avoir obtenu une note supérieure à 10 pour le mémoire. La note du mémoire est la seule note.

Concernant la présentation des résultats, François Gauer considère qu'il faudrait présenter le tableau autrement car celui-ci sous-estime la réussite des étudiants. Ce qui nous intéresse, ce n'est pas de savoir quels sont les étudiants qui ont réussi en M1 et en M2, mais combien sont sortis avec un emploi. En terme de pourcentage de réussite, c'est forcément sous-estimé et ce n'est pas juste.

Philippe Clermont précise que l'objectif de l'ESPE est de mettre en avant la qualité, et qu'elle n'a pas peur de s'interroger là-dessus. Un point important est également la qualité de l'accueil, avec la charte Marianne, et la qualité des formations. Le contexte multipartenarial est également important. Ce sera également un enjeu d'avoir un leadership au sein de la Grande région pour le développement des recherches en éducation.

Albert Hamm constate que les mobilités proposées sont timides. Il faudrait rendre la mobilité obligatoire pour soutenir le Rhin Supérieur, ce serait un magnifique symbole, mais il faut bien sûr les moyens de l'assurer. Le choix du GIS sur le Grand Est est remarquable, mais qu'en est-il de la dimension internationale ?

Philippe Clermont rappelle que l'Ecole Doctorale Franco-Allemande est portée par une collègue de l'ESPE, Anemone Geiger-Jaillet. L'ESPE a raison d'être prudente, car elle a un certain nombre de contraintes. En master MEEF, il n'est pas possible de partir à l'étranger. Les M2 peuvent partir au maximum 15 jours s'ils ont l'autorisation de leur hiérarchie. En revanche, d'autres parcours peuvent entraîner davantage de mobilités.

**A l'issue du débat, le contrat d'objectifs et de moyens 2018-2022 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.**

## **6. Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences - MEEF 2d degré économie-gestion**

Eric Tisserand rappelle que le M1 n'était pas ouvert en 2017-2018, mais qu'il le sera à la rentrée prochaine. Pour ce faire, les tractations ont été longues, les partenariats ont été rétablis. L'équipe pédagogique du parcours ne s'est réunie que la semaine dernière, d'où un document remis sur table aujourd'hui.

**Les modalités d'évaluation des connaissances et des compétences pour le master MEEF 2d degré économie-gestion sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.**

## **7. Maquettes DU parcours adaptés (DU DGSIP)**

Il s'agit des diplômes d'université qui sont créés pour permettre aux lauréats des concours déjà titulaires d'un master ou dispensés de titres et de diplômes, d'avoir une formation professionnelle à l'ESPE en complément de leur formation en école ou en établissement. C'est le renouvellement annuel de ces DU, adossés aux maquettes des masters qui ont été renouvelées.

S'ils détiennent déjà un master MEEF, les étudiants suivent une partie de la formation de master. S'ils sont détenteurs d'un autre master, ils suivent la même formation que les fonctionnaires stagiaires hormis l'initiation à la recherche et les langues vivantes. Enfin, un 3<sup>ème</sup> parcours, spécifique, est proposé à ceux qui sont en renouvellement de stage.

**Les maquettes de DU sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.**

## **8. Approbation de la convention ESTES (Ecole Supérieure en Travail Educatif et Social)**

Dominique Meyer-Bolzinger souhaite savoir comment cette convention s'articule avec l'universitarisation des formations de ce secteur.

Philippe Clermont répond que ça ne s'articule pas encore, mais que l'ESPE a besoin de cette convention pour accueillir des étudiants en stage et pour leur insertion professionnelle, dans le cadre de la mention de master MEEF Encadrement Educatif.

Nous sommes en attente d'un cadrage plus précis de la part de l'Université de Strasbourg pour ce qui concerne la démarche d'universitarisation des écoles du travail social.

**La convention ESTES est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

## **9. Demande de subvention de l'amicale Volubilis**

L'amicale des personnels de l'ESPE dénommée « Volubilis » a adressé une demande de subvention d'un montant de 1 000 € au conseil d'Ecole, accompagnée d'un bilan des activités 2017/2018.

La direction de l'ESPE est favorable au soutien financier de l'amicale qui contribue à la vie de l'Ecole, d'autant qu'il n'y a, cette année, aucune demande émanant des amicales étudiantes (l'activité de l'ADES étant en sommeil depuis la rentrée 2015). La direction de l'ESPE souhaite voir relancer les activités de l'amicale ADES sur le campus de la Meinau et des contacts ont déjà été pris avec des étudiants.

**La demande de subvention de l'amicale Volubilis est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Mathilde Houver fait part de l'enquête lancée auprès des étudiants, suite au séminaire d'avril à Obernai. Le taux de réponse est de 14% pour le moment. Une relance va être faite.

## **10. Budget rectificatif**

En l'absence de Geoffroy Steegmann, Philippe Clermont présente le projet de budget rectificatif et fait le point sur le taux d'exécution des différentes lignes budgétaires.

Le transfert de fonds du budget fonctionnement vers le budget paye permettra notamment de couvrir la rémunération d'un ingénieur pédagogique en Sciences de l'éducation, à hauteur de 10 000 euros.

L'ESPE enregistrera encore des recettes complémentaires : subvention GIS, adhésion des équipes de recherche et subvention de la CASDEN. Pour l'inauguration, les partenaires ont contribué à hauteur de 9 000 euros (CASDEN, MAIF, MGEN et GMF), somme qui n'était pas prévue au budget initial.

Odile Schneider-Mizony s'inquiète de certains taux d'exécution, notamment celui de la formation initiale à 86 %, alors que nous ne sommes même pas encore à la moitié de l'année.

Philippe Clermont considère que ce n'est pas inquiétant, la nouvelle commission des enseignements va s'occuper de réguler cela. L'appel à projets pédagogiques se fera début septembre et la commission, qui aura une fonction régulatrice de ces projets, se tiendra d'ici fin septembre.

David Cascaro rappelle que les commandes s'arrêtent en novembre, après les congés, il reste donc deux mois de fonctionnement à peine.

Albert Hamm souhaite des nouvelles de la subvention du Conseil départemental.

Philippe Clermont répond que le vote au sein du CD se fait en novembre et que la convention est versée en fin d'année. L'engagement financier est validé et soutenu par l'université. Aucun signal d'alarme n'est venu nous inquiéter.

**Le budget rectificatif présenté est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.**

## **11. Subventions à la mobilité 2017-2018**

Philippe Clermont présente le tableau synthétisant les demandes de bourses pour les stages professionnels à l'étranger et leur ventilation proposée par la commission ad hoc.

Il s'agit de rendre compte de l'utilisation de cette ligne financière.

**Le tableau présentant les subventions à la mobilité 2017-2018 accordées par la commission ad hoc est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h20.

La prochaine séance du conseil d'École sera fixée pour l'automne.

Fait à Strasbourg le 26 septembre 2018

Le Directeur de l'ESPE



Philippe CLERMONT

Le Président du conseil d'École



David CASCARO